

Réunion publique du conseil consultatif de quartier «Legendre-Lévis»

Le 14 octobre 2015

A l'école élémentaire 49, rue Legendre Paris 17^e

Thème

« Les écoles au cœur de votre quartier »

À la tribune :

Frédéric PÉCHENARD, Conseiller de Paris en charge de la Sécurité, Délégué du quartier Legendre-Lévis

Alix BOUGERET, Conseillère de Paris en charge des Affaires scolaires

Carline LUBIN-NOËL, Conseillère d'arrondissement déléguée à l'Emploi et à la Culture

Cécile FRATTAROLI, Conseillère d'arrondissement déléguée aux Affaires scolaires

Frédéric PÉCHENARD introduit la réunion par des remerciements à l'attention des habitants et des élus. Il souhaite tout particulièrement la bienvenue à Alix BOUGERET qui rejoint le conseil de quartier Legendre-Lévis au sein du collège élus.

Alix BOUGERET et Cécile FRATTAROLI poursuivent en présentant les écoles du 17^{ème} arrondissement et le domaine qui relève des affaires scolaires.

Le 17^{ème} arrondissement regroupe 45 écoles dont 20 maternelles, 17 primaires et 8 polyvalentes.

2 écoles sont situées dans le périmètre du conseil de quartier Legendre-Lévis : l'école maternelle située au 48, rue Saussure et l'école élémentaire du 49, rue Legendre.

Les intervenants sur les affaires scolaires sont au niveau de la Mairie Paris :

- Alexandra Cordebard, Adjointe au maire de Paris :
- La DASCO (direction des affaires scolaires de la Mairie de Paris)

La DASCO se décline dans chaque arrondissement en CAS (Circonscription des affaires scolaires). Agnès Combessis assure la direction de la CAS du 16^{ème} et 17^{ème} arrondissement.

Les intervenants sur les affaires scolaires au niveau de la Mairie du 17^{ème} sont :

Brigitte Kuster - Maire du 17^{ème}, Alix Bougeret - Conseillère de Paris, Cécile Frattaroli - Conseillère d'arrondissement ainsi que la SLA (Section Locale d'Architecture) et la Caisse des écoles.

Le Budget

Les dépenses d'entretien ou les travaux d'urgence nécessaires aux écoles sont financés grâce à l'Etat spécial de la mairie d'arrondissement. 146 000 € ont ainsi été consommés sur l'enveloppe de 2014, soit près de 32 % du budget alloué pour ce type d'intervention.

Concernant les investissements plusieurs budgets interviennent :

- L'enveloppe arbitrée par la mairie d'arrondissement, cela concerne les travaux et opérations inférieure à 1 million €. En 2014, le maire du 17^{ème} a ainsi consacré 1,7 millions € aux écoles sur une enveloppe de 3,1 millions dévolue aux équipements de proximité.
- L'enveloppe de la mairie de Paris consacrée aux grandes opérations (construction, restructuration) supérieures à 1 million €. A titre d'exemple, la réhabilitation d'une école coûte 5 millions € et la construction d'une nouvelle école 20 millions €.

La répartition des rôles entre la Ville de Paris et la Mairie d'arrondissement :

La Ville de Paris gère le personnel des écoles (animateurs, agents d'entretien, gardiens), elle assure l'organisation des temps périscolaires (ARE), notamment le choix des ateliers, le recrutement des animateurs et des REV (Responsable Éducation Ville)

La Mairie d'arrondissement est chargée des inscriptions scolaires et des dérogations scolaires :

- Nombre d'enfants inscrits : 10 101 enfants
- Nombre de demandes de dérogations en 2015 : 280

La mairie du 17^{ème} coordonne l'entretien des bâtiments. Elle participe également à la vie scolaire par le fonds d'aide aux écoles (budget de 500 € maximum par école tous les 2 ans), par le lancement de la dictée du 17^{ème} ou encore en offrant des vélos pour les kermesses. Les élus du 17^{ème} représentent également la mairie au sein des conseils d'écoles, ils sont en lien avec les associations de parents d'élèves et accompagnent les projets pédagogiques.

La cantine scolaire est gérée par la caisse des écoles. Brigitte Kuster, maire d'arrondissement assure la présidence du comité de gestion de cet établissement public. Ce comité se réunit 4 fois par an, il est composé d'élus de la majorité et de l'opposition ainsi que de bénévoles.

L'activité de restauration représente :

- 10 000 repas par jour / 4 500 le mercredi
- 260 agents employés
- 6 centres cuiseurs dirigés par 6 chefs de cuisine

Les repas sont préparés dans les centres cuiseurs suivant le principe de la liaison chaude. Une nutritionniste participe à l'élaboration des menus. Les produits sélectionnés respectent des chartes de qualité précises et 20% sont d'origine biologique, et plus de 50% sont issus d'une production locale.

Les tarifs des cantines sont votés par le conseil de Paris. Il est à noter qu'une nouvelle grille tarifaire sera appliquée à la rentrée avec la création de 2 nouvelles tranches 9 et 10 portant à 6 et 7 € le repas.

Pour en savoir davantage, rendez-vous sur le site de la caisse des écoles <http://cde17.fr>

La carte scolaire est un ouvrage remis sur la table en chaque début d'année. L'enjeu est important puisqu'il est question de l'ouverture ou de la fermeture de classes. Cette décision est votée par le comité départemental de l'éducation nationale après consultation de la Mairie, de la Ville de Paris et du rectorat.

La sectorisation vise à organiser la répartition des élèves sur un territoire donné. A Paris, depuis 2005, le Conseil de Paris est saisi pour approuver les modifications de la sectorisation préparées avec les exécutifs des arrondissements. Sur le 17^{ème} arrondissement, l'ouverture d'un nouveau collège et d'une nouvelle école polyvalente dans la ZAC Batignolles a donné lieu à une modification de la sectorisation.

Une nouvelle carte de zones d'éducation prioritaire (REP) a été mise en place pour la rentrée 2015. Ce dispositif permet entre autres d'avoir des effectifs réduits dans les classes ainsi que des moyens financiers et humains supplémentaires.

La sécurité autour des écoles se traduit par la pose de ralentisseurs et panneaux lumineux aux abords pour sensibiliser les automobilistes. Des agents sont positionnés pour faciliter la traversée sur les axes dangereux (points écoles). Le plan Vigipirate a permis d'accélérer la mise en place de visiophones et le commissariat, en lien avec la mairie et les directeurs, intervient lors de signalement.

Pour répondre aux questions des habitants, **les élus et le directeur d'école** ont apporté les précisions suivantes :

- Les élus ont expérimenté la restauration scolaire pour établir leur propre jugement. Ils ont constatés que la nourriture est de qualité, qu'elle provienne de la filière biologique ou de la filière traditionnelle. Une solution reste à creuser au niveau de la présentation des plats pour susciter plus d'appétence auprès des enfants. Ou encore solliciter les animateurs pour « vendre » les plats.
- Les contraintes réglementaires au niveau de la restauration collective sont telles que cela complique la réalisation des plats, le maintien à température, etc.
- Il est possible d'envoyer un message avec des commentaires et suggestions sur le site de la caisse des écoles en cliquant [ici](#)
- L'augmentation de la tarification des repas adultes a été adoptée par le comité de gestion de la caisse des écoles du 17^{ème}. Par contre, les nouvelles tarifications selon le quotient familial ainsi que la création de deux nouvelles tranches relèvent d'une décision de la Ville de Paris.
- L'inscription à la cantine par trimestre est un fonctionnement choisi pour anticiper le nombre de repas et les commandes alimentaires. En restauration collective, il est question de gros volume, il est donc difficile de concilier le cas par cas.
- Le prix de revient d'un repas est de 6 € en moyenne dont 1,25 € pour l'achat des aliments.
- Les animateurs qui travaillent durant le temps de la cantine sont recrutés et gérés par la Ville de Paris.
- Il existe une infirmerie psychiatrique au sein de la Police qui gère les personnes présentant un trouble psychiatrique et gênant la tranquillité publique. Ces personnes sont gardées en observation pendant 24h. Par la suite, ces personnes sont soit relâchées, soit orientées vers une hospitalisation d'office.
- La mairie du 17^e a bien conscience que le manque de petite section maternelle à l'école Boursault n'est pas satisfaisant. Les enfants en bas âge doivent faire un trajet plus long pour se rendre à l'école maternelle Saussure. La mairie a sollicité l'IUFM, située à côté, pour éventuellement récupérer des locaux mais rien n'est encore acquis.
- Les cars prévus pour faire une sortie culturelle ou autre ne sont plus financés par la Ville de Paris afin de limiter la pollution. Toutefois, la mairie d'arrondissement étudie au cas par cas les demandes de financements pour maintenir certaines sorties. La proposition d'achats de bus non polluants est une piste à envisager lors du prochain postage de projets dans le cadre du Budget participatif.
- La réforme des rythmes scolaires a permis l'organisation d'ateliers périscolaires le mardi et vendredi à partir de 15h et un temps d'instruction a été ajouté le mercredi matin. La mairie du 17^e a remis en cause cette réforme car sa mise en place a été trop rapide sans tenir compte de l'exiguïté des établissements scolaires à Paris pour la réalisation des ateliers. Cette réforme coûte 50 millions d'€ par an à Paris et la mairie d'arrondissement regrette que cette somme ne soit pas dédiée uniquement à l'instruction.